



Peer to peer mise en demeure ak avocats

Par **dgedji**, le **25/02/2012 à 16:42**

Bonjour, rnje reviens sur le sujet qui semble toucher de nombreux internautes qui ont un reçu un recommandé leur demandant de payer 588€ pour éviter des poursuites pour téléchargement d'un film porno constaté en 2010 grâce à l'identification de leur adresse IP . même si cela paraît illégal en France , cette action semble l'être en Allemagne et AK Avocats vient de saisir la CNIL pour contre attaquer contre les réactions des internautes : c'est le monde à l'envers . en attendant nous n'avons que quelques jours pour prendre une décision et nous exécuter en payant ou non .rnquelqu'un peut il me conseiller sur les risques réels encourus dans cette histoire et ce que nous devons faire à court terme car je suis un peu perdu rnmerci d'avance

Par **skaramouche**, le **12/03/2012 à 16:51**

En ce qui concerne cette affaire, je suis tj un peu inquiet moi aussi. Je ne veux certainement pas avoir d'ennuis avec la justice. Là, j'ai une légère tendance à céder pour que tout soit réglé rapidement.